

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 22 février 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.  
19. En exercice :  
19. Qui ont pris part à la  
délibération : 17Vote 17  
Pour 17  
Contre 0  
Abstention 0L'an deux mille vingt-quatre,  
et le vingt-deux février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI et Mesdames BEGNIS, GUARDINI, SANCIU, VOLELLI.

Procurations : Mme SEBASTIANI à Mr PANZA, Mr MORELLI à Mme GUARDINI, Mme ROVERE à Mr OLMETA, Mme SCOTTO à Mme BEGNIS, Mr HLUŠICKA à Mr PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mr BENVENUTI et Mr SIMONETTI-MALASPINA à COSTA.

Absents : Mme PONZEVERA et Mr POLI

Mr PAOLINI Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA  
CONVOCAATION  
16/02/2024DATE AFFICHAGE  
23/02/2024Objet de la délibération :**TRAVAUX REHABILITATION CANALISATION EAU POTABLE RUE PRINCIPALE**

Le Maire informe le Conseil qu'il convient de réhabiliter les canalisations du réseau d'eau potable de la rue Principale. Il est proposé de réaliser ces travaux.

Le montant prévisionnel de l'opération est de **61 821,00 Euros HT**.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.